

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Novembre 1999

Québec, le 26 novembre 1999

Monsieur Michel Bellerose
Directeur général
Collège Bart
751, côte d'Abraham
Québec (Québec) G1R 1A2

Objet : Suivi au rapport d'évaluation des programmes Techniques de commerce international (902.58) et Commerce international (LCA.1C) conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC)

Monsieur le Directeur général,

La Commission a examiné, à sa réunion du 22 novembre 1999, le suivi accordé à l'évaluation du programme *Techniques de commerce international* par le Collège Bart.

La Commission prend acte des mesures prises pour améliorer les composantes du programme qui avaient fait l'objet de recommandations. Plus précisément, les actions amorcées portent sur les éléments suivants :

- le système d'information sur le programme;
- le niveau des tâches que les diplômés sont aptes à accomplir;
- les liens avec les entreprises;
- l'intégration progressive des apprentissages comme préparation au stage;
- l'enseignement de l'anglais;
- les ressources didactiques mises à la disposition des élèves;
- les informations sur les exigences du programme, les conditions d'apprentissage et les possibilités d'emploi pour les diplômés;
- les fonctions et responsabilités des coordonnateurs de programmes;
- l'application de la politique d'évaluation des apprentissages.

La Commission apprécie les efforts consentis par le Collège pour améliorer son programme *Techniques de commerce international* et elle l'encourage à continuer sur cette lancée jusqu'à ce qu'elle puisse se prononcer à nouveau sur la qualité du programme. À cette fin, la Commission s'attend de recevoir, d'ici l'été 2000, le nouveau rapport d'autoévaluation du programme que le Collège s'est déjà engagé à effectuer.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer